

3.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230321-316028-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 avril 2023

Publié le 5 avril 2023

**Suite à la convocation en date du 6 mars 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 21 MARS 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Sylvie CLERC, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Anne VANPEENE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Agnès DENYS.

**OBJET** : Attributions de subventions au titre des éco-manifestations touristiques.

Vu le rapport DTT/2023/83

Vu l'avis en date du 13 mars 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer au Syndicat d'Initiative d'Aulnoye-Aymeries une subvention départementale de 10 000 €, pour l'organisation du 21<sup>ème</sup> Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois ;
  - d'attribuer à la Chaine Européenne des Chênes une subvention départementale de 2 000 €, pour l'organisation de la fête du jumelage les 18, 19 et 20 août 2023 à Eecke ;
  - d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2023.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 24.

49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 25 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

<b>Critères d'intervention du Département en faveur des éco-manifestations touristiques</b>
---

La politique d'aide aux éco-manifestations touristiques est une aide de fonctionnement calculée en fonction du niveau d'importance des manifestations.

Les manifestations touristiques susceptibles de bénéficier de l'aide départementale devront répondre à un certain nombre d'objectifs de développement durable, variables selon le niveau de la manifestation.

Les objectifs à atteindre concernent les différentes étapes de la manifestation touristique : sa préparation, son déroulement et l'après manifestation.

**Trois niveaux de manifestation ont été retenus :**

Niveau de la Manifestation	Budget Prévisionnel	Taux d'intervention	Montant maximum de la subvention	Nombre d'objectifs à atteindre
1 (départemental)	Supérieur ou égal à 50 000 €	10 %	<b>10 000 €</b>	10 minimum
2 (pays)	Supérieur ou égal à 12 000 € et inférieur à 50 000 €	10 %	<b>4 000 €</b>	8 minimum
3 (local)	<i>Inférieur à 12 000 €</i>	<i>15 %</i>	<b>1 000 €</b>	<i>5 minimum</i>

*Note : Les manifestations ayant bénéficié jusqu'en 2015 d'une subvention inférieure à 2 000 €, sont désormais orientées vers le nouveau dispositif d'Aides à l'Initiative Locale (cf la délibération du Conseil départemental du 12 avril 2016).*

**Liste des objectifs patrimoniaux / environnementaux**

- 1** - valoriser les patrimoines (naturel, culturel, architectural, gastronomique...) en adoptant une cohérence forte des animations autour de la thématique de la manifestation retenue en proposant des animations (les animations et/ou activités devront être en adéquation avec le thème retenu pour la manifestation, celles qui ne sont pas valorisantes en terme de patrimoine ne sont pas éligibles) ;
- 2** - adapter les capacités d'accueil aux caractéristiques du site (le site est le support de la manifestation, le site doit être adapté à l'évènement et l'évènement s'adapter au site) ;
- 3**- optimiser l'accès et la circulation sur le site en portant une attention particulière à l'information donnée le long des routes et la signalétique sur le site ;
- 4** - mettre en place des solutions d'éco-mobilité en facilitant l'usage de transports collectifs et alternatifs (ex : covoiturage, modes de déplacements doux) pour réduire l'impact environnemental de la manifestation ;
- 5** - respecter et éco-gérer le site (lieu de déroulement de la manifestation) en tenant compte des richesses, contraintes et sensibilités du site prises en compte) :
  - réduction et tri des déchets (ex : installation de poubelles, collecte sélective, utilisation de sacs biodégradables, recyclés...),
  - nettoyage du site et valorisation des déchets après la manifestation ;
- 6** - utiliser des équipements économes en énergie et en eau (ex : toilettes sèches, éclairages économes) ;
- 7** - privilégier au maximum l'achat de produits et d'équipements labellisés durables, équitables ou provenant de filières locales (ex : produits de consommation issus de l'agriculture biologique, produits du commerce équitable, produits éco-labellisés...) ;
- 8** - mener des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable (sensibiliser les participants et l'équipe d'organisation) ;

9 - adopter une éco-communication (communication dématérialisée, signalétique conçue à partir de matériaux durables, limitation de la consommation de papier, pas de suremballage, utilisation du papier recyclé ou du papier éco-labellisé, impression avec des processus non polluants...).

### **Liste des objectifs sociaux**

- 10 - rendre les manifestations accessibles au plus grand nombre (accessibilité tarifaire) ;
- 11 - permettre l'accessibilité à tous dans les lieux d'accueil pour les personnes en situation de handicap (moteur, mental, visuel et auditif) ou ayant des incapacités temporaires, sauf contraintes techniques ;
- 12 - proposer un poste d'accueil et d'information aux visiteurs ;
- 13 - installer des équipements et des aménagements d'accueil pour les jeunes enfants ;
- 14 - mener des actions de sensibilisation (valorisation du bénévolat) ;
- 15 - limiter les nuisances sonores lors de la manifestation (repérer les sources de bruit, réduire le niveau acoustique de la musique, mettre en place de solutions de confinement...) ;
- 16 - favoriser la mise en réseau des compétences et des moyens intercommunaux.

### **Liste des objectifs économiques**

Il est demandé aux porteurs de projets de cibler l'offre d'animation au regard de la clientèle actuelle et à venir. Il est donc nécessaire d'évaluer la clientèle potentielle et de faire des choix de cibles. La recherche de retombées économiques locales est essentielle. Pour ce faire, la mise en produit de la manifestation est encouragée.

- 17 - vérifier la faisabilité de la manifestation (évaluation de la clientèle potentielle de la manifestation, cibles de clientèles, adaptation de l'offre de produits et d'animation, choix pertinent de la date...) ;
- 18 - collaborer entre les différents acteurs et prestataires locaux (hôteliers, agences réceptives, restaurateurs, artisans et producteurs locaux) ;
- 19 - mettre en produit la manifestation (combinaison avec d'autres prestations) ;
- 20 - mettre en œuvre un plan de communication.

Il est à noter que l'organisation de salons touristiques, de foires commerciales, ...n'est pas éligible au titre de la politique d'aide aux manifestations touristiques.

### **Modalités diverses**

- L'aide est accessible aux communes, aux intercommunalités et aux associations déclarées en préfecture.
- L'engagement obligatoire des communes est requis : les communes sont tenues de participer à l'organisation des manifestations soit financièrement par l'attribution d'une subvention, soit par une aide en fonctionnement logistique (prêt de matériel, mise à disposition de personnel, prêt de salle ...). Ces moyens humains, financiers ou matériels devront être identifiés et valorisés.
- Une association ne peut bénéficier de subventions pour une même action sur deux régimes d'aides différents du Conseil départemental du Nord sauf pour ce qui concerne l'Aide à la Diffusion Culturelle.
- Le dispositif départemental d'aide aux éco-manifestations étant une démarche de progrès reposant sur le principe d'amélioration continue, il est demandé aux organisateurs de la manifestation de dresser le bilan de la manifestation sur les plans patrimoniaux, sociaux et économiques, afin de vérifier si d'une part, les engagements pris ont été respectés et d'autre part, d'identifier les postes sur lesquels les efforts devront être portés pour l'organisation de l'édition suivante.
- Le délai à respecter pour effectuer une demande de subvention est de 3 mois avant la date de la manifestation, sans recours possible.

## AIDE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ÉCO-MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

### Présentation de la manifestation :

Nom : 21<sup>ème</sup> Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois  
Dates et Lieu : 24, 25 et 26 mars 2023 à Aulnoye-Aymeries

### Présentation de l'organisateur :

Nom : SI d'Aulnoye-Aymeries  
Président : Monsieur Bernard Burlion  
Siège social : 2 bis, rue Vaillant Couturier

Thème : Consommation en circuit court « de la fourche à la fourchette » 59620 AULNOYE-AYMERIES

Niveau retenu de l'éco-manifestation : Niveau 1

Montant maximum de l'aide en application des critères : 10 000 €

Descriptif de la manifestation : Pour ses 21 ans, le Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois continue à s'inscrire dans une démarche globale de développement économique et culturel en s'appuyant sur la filière de la gastronomie, de l'artisanat et des ressources touristiques du Pays Sambre Avesnois. Sur le thème de la consommation en circuit court « de la fourche à la fourchette », ce salon mettra en valeur quatre éléments : la gastronomie, le savoir-faire d'un territoire à travers ses producteurs, le patrimoine naturel, le patrimoine historique pour renforcer l'attractivité et la notoriété du Territoire Sambre Avesnois et ainsi capter l'intérêt du visiteur afin qu'il devienne prescripteur-ambassadeur plus largement de l'Avesnois et découvre les offres touristiques de la Destination Avesnois.

Tarif d'entrée : 4 €, gratuit pour les moins de 12 ans

Fréquentation 2022 : environ 12 000 visiteurs, 1 200 scolaires et 120 exposants

Nombre d'objectifs de développement durable : 14 objectifs satisfaits sur 10 objectifs à atteindre

- Objectifs patrimoniaux / environnementaux :

- Valorisation du patrimoine gastronomique et artisanal (savoir-faire) de l'Avesnois,
- Entrée gratuite pour les visiteurs se rendant à la manifestation par le train, mise à disposition de navettes gratuites, Offres spéciales SNCF pour venir au Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois.
- Mise en œuvre d'une signalétique réutilisable, amovible et écologique,
- Tri sélectif et compost sur le site,
- Mise en place d'une communication dématérialisée sur le circuit court,
- Edition d'un petit guide pratique pour sensibiliser les partenaires et bénévoles à la démarche « éco-gestes »,
- Installation d'un point d'accueil et d'information par une hôtesse, enquête du Lycée Jeanne d'Arc auprès des visiteurs et des exposants,
- Installation de toilettes sèches pour les visiteurs.

- Objectifs sociaux :

- Un espace dédié aux enfants, un accueil en avant-première des scolaires le 24 mars et une intégration des lycéens l'insertion professionnelle pour l'organisation, la mise en place et la désinstallation de la manifestation, une mise en scène réalisée par des associations d'insertion,
- Forte implication des acteurs locaux, institutionnels, associations et bénévoles,
- Relation directe entre les producteurs et le consommateur.

- Objectifs économiques :

- Les restaurateurs se fourniront principalement sur le marché local et auprès des exposants présents sur le salon (viandes, légumes, pain, fromage, boissons). Ressources locales contactées en priorité, exposants à 74 % originaires de l'Avesnois,
- Positionner l'Avesnois comme Destination touristique en découvrant les offres du territoire,
- Promotion de la consommation en circuit-court par la valorisation d'une agriculture présentant un impact environnemental réduit.

### BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
- Location et installation des chapiteaux	87 000,00 €	- Inscriptions des exposants et entrées du public	22 000,00 €
- Achat de fournitures	2 500,00 €	- Commune d'Aulnoye-Aymeries	50 000,00 €
- Mise à disposition gratuite de biens et prestation	15 000,00 €	- Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre	25 000,00 €
- Frais divers, taxe	3 050,00 €	- Conseil Régional des Hauts de France	12 000,00 €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Autres produits annexes	4 025,00 €
- Publication, publicité	13 500,00 €	- Prestations en nature	15 000,00 €
- Assurances	1 475,00 €		
- Prestations de service	15 500,00 €		
		DEPARTEMENT DU NORD	
		7,25%	<b>10 000,00 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>138 025,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>138 025,00 €</b>

RAPPEL DES AIDES ANTERIEUREMENT OBTENUES : 915 € en 2002 – 1 220 € en 2003 – 2 500 € de 2004 à 2006 - 4 000 € en 2007 et 2008 - 6 000 € jusqu'en 2015 – 6 500 € depuis 2016 jusqu'en 2022 (PM : suspension en 2020 et 2021).

### BILAN FINANCIER DE L'EDITION PRECEDENTE (2022)

	Prévisionnel	Bilan
- Dépenses :	140 550 €	136 750 €
- Recettes :	140 550 €	118 865 €
- Subvention attribuée par le Conseil Départemental :		6 500 €

## AIDE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ÉCO-MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

### Présentation de la manifestation

Nom : Fête de Jumelage de la Chaîne Européenne des Chênes  
Dates et Lieu : 18,19 et 20 août 2023 à Eecke

### Présentation de l'organisateur

Nom : Chaîne Européenne des Chênes  
Président : Monsieur Jean-François NIQUE  
Siège social : Mairie  
59114 EECKE

**Niveau retenu de l'éco-manifestation** : Niveau 2

Montant maximum de l'aide en application des critères : 3 000 €

**Descriptif de la manifestation** : La Chaîne Européenne des Chênes à Eecke a pour but de perpétuer les échanges culturels et fraternels avec trois autres villages d'Europe et de la même étymologie (« le chêne ») : Eicken en Allemagne, Eke en Belgique, Eiken en Suisse. Chacun de ces quatre villages organise une rencontre de jumelage à tour de rôle tous les trois ans. La célébration des 50 ans de jumelage se tiendra à Eecke cette année pour une mise à l'honneur du village et de la destination Flandre. L'association compte promouvoir les spécificités culturelles et l'attrait touristique des Flandres aux européens. Un chapiteau accueillera les délégations ainsi que les habitants du territoire. Au programme un défilé et une ronde de géants de Flandre (Jean le Bûcheron, Jacobus, Edgard le motard de Steenvoorde, Rosalie de Ryveld, les étincelles de Winnezele, le Bourleur de Boeschepe, Jules Boomzaegher d'Eecke..), des harmonies (Caestre, Steenvoorde, Cassel), des fanfares festives locales (LastDrop de Steenvoorde...), des groupes folkloriques, des concerts et des groupes locaux, des véhicules anciens, des animations associatives (initiation aux boules flamandes,...). Des autocars emmèneront les invités admirer les édifices et architectures typiques des villages et villes de la Région (visites des sites et monuments de l'intercommunalité les Klockhuis de Eecke et Hardifort, le mont Cassel son musée et sa spécificité géographique et historique, les beffrois typiques de la région (Bailleul, Hazebrouck, Bergues, ...).

**Fréquentation prévisionnelle** : plus de 1 000 personnes attendues

Gratuité de la manifestation, soirées dansantes payantes sauf pour les enfants

**Nombre d'objectifs de développement durable** : 8 objectifs satisfaits sur 8 objectifs à atteindre

- Objectifs patrimoniaux / environnementaux :

- Valorisation du patrimoine culturel flamand,
- Valorisation de l'esprit de l'hospitalité des habitants de Flandre,
- Mise en place de transport de groupe en autocar pour les déplacements sur le territoire,
- Utilisation d'éco-cups pendant toute la manifestation et mise en place d'un système de tri sélectif,
- Mise en œuvre d'un plan de communication (voie d'affichage, presse, radio, tv régionale, internet.).

- Objectifs sociaux :

- Site accessible aux personnes à mobilité réduite,
- Forte implication et valorisation des bénévoles (en hébergeant gracieusement les invités des villes jumelées).

- Objectif économique :

Mobilisation de différents acteurs et prestataires locaux dans l'organisation et l'accueil de la manifestation (restaurateurs, producteurs, hôteliers, visites de sites et des musées, chambres d'hôtes et gîtes).

### BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Prestation de services	3 000,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	5 000,00 €
Location	5 500,00 €		
Achats Matières et fournitures	5 000,00 €	Commune de Eecke	9 000,00 €
Documentation	500,00 €	Subvention Communauté de Communes de Flandre Intérieure	8 000,00 €
Rémunération d'Intermédiaires et honoraire	10 000,00 €		
Publicité, publication	2 000,00 €	Produits financiers	4 000,00 €
Déplacements, missions	2 000,00 €		
Impôts et taxes	1 000,00 €		
Rémunération de personnel	1 000,00 €		
		<b>DEPARTEMENT DU NORD</b>	
		<b>13,33%</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>30 000,00 €</b>

Rappel des aides antérieurement obtenues : Au titre des AIL : 4 000 € en 2020

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 21 mars 2023**

OBJET : Attributions de subventions au titre des éco-manifestations touristiques.

Par délibération du Conseil général des 17, 18 et 19 décembre 2012 (DPAE/2012/1433), le Département a fait évoluer sa politique d'aide aux manifestations touristiques en s'appuyant sur la mise en œuvre d'un concept d'éco-manifestation (ou manifestation durable) et en proposant donc aux organisateurs de manifestations d'inscrire leurs événements dans une démarche de progrès principalement orientée vers les 3 axes du développement touristique durable : le patrimoine (l'environnement), l'économique et le social.

Les critères d'intervention et les principales modalités financières en faveur des éco-manifestations touristiques sont présentés en annexe n° 1. L'application d'un nombre minimum d'objectifs est requise dans le cadre d'une demande de subvention. L'aide est calculée en fonction du niveau et de l'importance de la manifestation. Afin de qualifier l'offre en matière de manifestations et de développer des événements locaux, les manifestations touristiques pouvant bénéficier de l'aide départementale doivent être porteuses d'une thématique valorisant un patrimoine naturel, culturel, architectural, local. C'est avant tout l'inscription de la manifestation touristique dans une démarche de progrès, c'est-à-dire la prise en compte d'une année sur l'autre des objectifs de développement durable, qui conditionne le soutien départemental.

Les demandes suivantes sont présentées au titre du soutien aux éco-manifestations touristiques :

- le Syndicat d'Initiative d'Aulnoye-Aymeries sollicite une subvention d'un montant de 10 000 €, pour l'organisation du 21<sup>ème</sup> Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois les 24, 25 et 26 mars 2023 dont les principales caractéristiques, qui répondent aux critères d'intervention, sont présentées en annexe n° 2 (montant attribué en 2022 : 6 500 €) ;
- la Chaine Européenne des Chênes sollicite une subvention de 4 000 € pour l'organisation de la fête du jumelage les 18, 19 et 20 août 2023 à Eecke, dont les principales caractéristiques, qui répondent aux critères d'intervention, sont présentées en annexe n° 3 (première demande au titre des éco-manifestations touristiques).

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer au Syndicat d'Initiative d'Aulnoye-Aymeries une subvention départementale de 10 000 €, pour l'organisation du 21<sup>ème</sup> Rendez-vous des Saveurs et du Tourisme en Avesnois ;
- d'attribuer à la Chaine Européenne des Chênes une subvention départementale de 2 000 €, pour l'organisation de la fête du jumelage les 18, 19 et 20 août 2023 à Eecke ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23002OP001	23002E15	40 000,00	0	12 000,00

Sébastien SEGUIN  
Vice-Président